

Février 2007

Communication

Le Plan Energie Climat

« Pour une Bourgogne exemplaire, citoyenne et responsable »

Contexte et motivation

Les scientifiques et experts de la planète sont unanimes : nos réserves énergétiques fossiles ne dépasseront pas quelques décennies. Le dérèglement climatique s'accélère pour atteindre une vitesse jamais égalée dans toute l'histoire de l'humanité. Les pays industrialisés par leur modèle de développement portent une lourde responsabilité dans cette dégradation. L'économiste britannique Sir Stern évalue le coût du changement climatique sur l'économie mondiale à 5 500 milliards d'Euros si les gouvernements ne prennent pas des mesures radicales.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la France s'est engagée à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990. Le plan climat national de 2004, récemment actualisé, et la loi de programme sur l'énergie du 13/07/05 (Loi POPE), fixent un objectif de réduction plus ambitieux : diviser par au moins 4 les émissions à l'horizon 2050 pour équilibrer le climat.

Devant l'ampleur du bouleversement pronostiqué au cours de ce siècle (élévation des températures comprise entre 1,8° et 4°) et l'obligation d'honorer les engagements, nous sommes face à une urgence : agir.

Le diagnostic de la situation énergétique régionale, réalisé à la demande du Conseil Régional et de l'Ademe, fin 2006, par l'Agence Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (Alterre Bourgogne), montre à quel point la Région Bourgogne est concernée par les déperditions énergétiques et par les émissions de gaz à effet de serre.

Deux secteurs sont particulièrement concernés : le bâti et les transports. A eux seuls, ils représentent 80 % de l'énergie finale consommée et 52 % des émissions régionales.

Les scénarii tendanciels laissent prévoir, d'ici 2020, si rien n'est entrepris, une hausse des consommations d'énergie respectivement de 40 % dans les transports et de 20% dans le bâti résidentiel et tertiaire.

Parallèlement, les rencontres de l'énergie organisées par le Conseil Régional en février et juillet 2006, ainsi qu'en janvier 2007, auxquelles plus de 1.000 personnes ont participé, ont très largement confirmé ce diagnostic. La région Bourgogne dispose à la fois d'un potentiel de ressources locales renouvelables important (bois / énergie par exemple) et d'une bonne organisation des territoires qui la composent (pays, agglomérations, parc naturel ...). C'est une chance pour assurer la progression de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'électricité (actuellement 1 % alors que l'objectif fixé pour 2010 est de 21%).

Forte de ces atouts et consciente de ses responsabilités vis-à-vis de tous les Bourguignons, la collectivité régionale entend prendre sa part avec détermination et contribuer à son niveau, dans le cadre de ses compétences, à la minimisation et à l'inversement des tendances.

Ainsi, pour relever le défi énergétique et climatique, le Conseil Régional de Bourgogne décide d'amplifier sa politique énergétique pour les sept ans qui viennent en mettant en place un **plan « Energie – climat »**. Ce plan comporte trois volets :

① **La maîtrise des consommations énergétiques par la sobriété** « consommer moins, consommer mieux, consommer juste »

② **Le développement et la diversification des nouvelles sources d'énergie** pour une vraie économie locale de la ressource « produire propre, produire proche et plus longtemps »

③ **L'information, la formation, la sensibilisation et l'animation au centre du plan** pour accompagner et opérer les changements culturels et de pratiques nécessaires

pour apprendre à économiser, diversifier et respecter ; parce que l'énergie est un bien rare et que nous n'avons qu'une seule planète et une seule Bourgogne. « Chaque Bourguignon est acteur ».

L'objectif de ce plan est d'entraîner, mobiliser, valoriser à bon escient, concentrer les performances, pour faire évoluer la Bourgogne vers un modèle de développement maîtrisé, plus économe, plus soutenable, plus autonome en cohérence avec les enjeux sociaux, économiques et environnementaux régionaux.

Le Conseil Régional de Bourgogne amplifie son engagement. Depuis 2004, il a multiplié le budget consacré à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables par dix. Les rencontres de l'énergie évoquées précédemment ont permis de fixer le nouveau cap.

Avec ce plan, la région Bourgogne entend agir à tous les niveaux, dans tous les lieux et territoires, toucher tous les Bourguignons, non seulement en sa qualité de collectivité propriétaire et maître d'ouvrage mais également de partenaire volontaire de la cohésion sociale et de chef de file responsable de l'aménagement du territoire.

Ce plan mobilisera des moyens financiers sans précédent : **140 M€ du Conseil Régional sur les sept ans à raison de :**

- 55 % pour les économies d'énergies
- 35 % pour la diversification des nouvelles sources
- 10 % pour l'information / formation / sensibilisation /animation des acteurs et citoyens Bourguignons.

A ces 140 M€, il convient d'ajouter **20 M€ de l'Ademe** et **30 M€ de l'Union Européenne** portant l'effort global à **190 M€ sur la période 2007 / 2013.**

La région engagera une réflexion complémentaire, courant 2007, pour élargir ce plan à d'autres champs, en particulier celui de la biodiversité pour encore mieux anticiper, se préparer et atténuer les effets du changement climatique.

1^{ère} priorité : FAVORISER LA SOBRIETE ENERGETIQUE PAR LA MAITRISE ET LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES « Parce que l'énergie la plus propre est celle que l'on ne dépense pas. »

Pour atteindre les objectifs fixés par la loi de programme sur l'énergie et diviser à plus long terme notre consommation énergétique par 4 ou 5 (2050), il est primordial d'agir dès à présent sur le niveau de la demande énergétique.

Il s'agit d'inciter, de susciter, d'organiser une baisse volontaire de la consommation avant qu'elle ne nous soit imposée. Parvenir à la sobriété énergétique, à qualité de vie égale, est possible et compatible avec la continuité d'une société.

Cette démarche suppose d'importants changements culturels et d'habitudes pour faire en sorte que l'usage de l'énergie soit plus efficace et maîtrisé.

Les secteurs du bâti et des transports sont particulièrement énergivores en Bourgogne. A eux seuls, ils représentent 80% de l'énergie finale consommée (respectivement 45% et 35%) et 52% des émissions régionales de gaz à effet de serre (respectivement 21% et 31%). Ils constituent ainsi deux secteurs d'application prioritaires de toute politique énergétique responsable.

Dans ce contexte, le Conseil Régional a pris résolument **la décision d'agir de façon prioritaire en faveur de la sobriété énergétique et de l'utilisation efficace de l'énergie dans quatre directions :**

- **En tant que propriétaire et maître d'ouvrage**
- **En sa qualité d'autorité organisatrice des transports**
- **En sa qualité de partenaire et financeur actif du renouvellement urbain et des politiques territoriales**
- **En sa qualité de fer de lance de l'innovation technologique.**

→ **La région, un propriétaire et un maître d'ouvrage exemplaire.**

Pour réduire sa facture énergétique, pour opérer les changements d'habitude indispensables, entraîner un mouvement généralisé d'économies par la démonstration des champs du possible, la région décide d'agir de façon éco-responsable dans trois domaines : **le bâti, la commande publique et les déplacements.**

➤ **Un patrimoine bâti plus économe**

Avec plus de 1 500 000 m² de bâtiments et plus de 100 millions d'euros par an investis dans les lycées, le Conseil Régional est l'un des plus importants propriétaires et donneur d'ordre de la région. Les charges liées aux consommations de chauffage et d'électricité des lycées représentent plus de 38% des dotations versées annuellement aux établissements. **Dans ce contexte, la région décide de mettre en place une politique globale de sobriété et d'efficacité énergétique de son patrimoine.**

Pour ce faire, la région s'engage à :

- Construire désormais tout nouveau lycée et bâtiment neuf selon les principes de la basse énergie soit un niveau de performance énergétique inférieur à 50 KW / m² / an (exprimé en énergie primaire).
- Poursuivre l'effort de connaissance de son patrimoine par la réalisation de diagnostics énergétiques complémentaires.
- Lancer des diagnostics thermiques préalables à tous travaux de rénovation de son parc existant dans le cadre d'une démarche coûts / avantages.
- Expérimenter sur un panel de lycées une démarche de caractérisation énergétique, étudier les conditions de sa reproductibilité et en faire le support de communication et de formations pratiques.

- Mettre en place au sein des services du Conseil Régional,, une cellule énergie constituée d'un ingénieur thermicien et d'un économiste du bâtiment pour appuyer, conseiller et superviser la démarche.
- Accompagner et sensibiliser les gestionnaires et utilisateurs pour réussir ce chantier. Déjà un travail important est en cours dans 13 lycées qui expérimentent une démarche d'agenda 21 scolaire.

➤ **Une commande publique exemplaire**

Parce que la commande publique en France représente 19 % du PIB national et constitue un formidable levier du changement, le Conseil régional décide d'intégrer de manière systématique des critères environnementaux dans ses marchés de fournitures et de travaux et ce dans le respect du nouveau code des marchés publics.

➤ **Des déplacements plus économes**

La Région emploie plus de 2 000 agents qui parcourent en moyenne un million de kilomètres par an entraînant l'émission d'environ 197 tonnes de CO².

- Afin de réduire de manière drastique l'impact des trajets professionnels et domicile / travail de ses agents, la région met en œuvre son plan de déplacement entreprise (PDE) dont l'élaboration a été lancée dès le début 2006. Ce plan vise à travers une vingtaine d'actions ciblées à privilégier les véhicules propres, les transports collectifs et les modes de transports doux en substitution progressive de la voiture. A titre d'exemple, le Conseil régional a d'ores et déjà acquis 4 vélos à assistance électrique et 3 véhicules GPL de remplacement. Ce plan vise aussi à limiter les déplacements physiques par l'utilisation renforcée de nouvelles technologies de communication en particulier la visioconférence.

- La région dispose d'une flotte de véhicules propres. Elle poursuivra leur acquisition en remplacement de tout véhicule usager. Cette démarche est en cours d'extension à la flotte des lycées.

- La région encouragera enfin les initiatives locales qui viseront la rationalisation des trajets domicile-travail au sein d'unités administratives et d'entreprises structurantes (lycées, hôpitaux...).

→ **La région, autorité organisatrice des transports**

➤ **TER :**

Au travers de sa compétence en matière de transports express régionaux acquise depuis 2002, à laquelle la région consacre plus de 100 M€ par an, pour acquérir et rénover du matériel, la région dispose d'un levier puissant pour favoriser les transports propres. Au plan national, le ferroviaire est le moyen de transport de masse le moins polluant (1% des émissions de gaz à effet de serre).

- Le Conseil Régional entend amplifier les efforts entrepris, **d'une part en appuyant le développement de l'électrification des lignes de chemin de fer dans le** cadre du futur contrat de plan en particulier sur le réseau Dijon – Nevers et d'autre part, **en introduisant dans le réseau régional de nouvelles technologies de motorisation** permettant l'utilisation des biocarburants pour faire fonctionner les locomotives diesel des TER. La SNCF a d'ores et déjà donné son accord pour le cofinancement de cette démarche d'adaptation du matériel et des structures d'exploitation.

- Pour amplifier l'utilisation des TER et les rendre attrayants pour les usagers, **le Conseil Régional entend, notamment à travers sa nouvelle convention d'exploitation du TER, agir sur la fonctionnalité de son réseau** : développement du cadencement des trains sur les lignes stratégiques et mise en place d'une billettique unique entre TER et transports collectifs urbains et interurbains routiers, dès la fin 2007.

➤ **L'intermodalité et l'interconnexion, une politique de déplacements innovante**

Il ne saurait y avoir de politique de déplacements efficace et économe en énergie, sans stratégie globale, prospective et cohérente de déplacements.

C'est pourquoi, le Conseil régional :

- Soutient toute politique innovante de déplacements urbains et périurbains en particulier les modes doux de déplacement.
- Développe et soutient tous projets d'interconnexion des transports publics et favorise les dessertes ferroviaires des gares périurbaines, l'objectif étant d'éviter au maximum les flux pendulaires motorisés de voyageurs vers les centres villes.

Dans cet esprit, la région assure dans le cadre de son plan de développement des gares, l'amélioration de l'accueil sécurisé des vélos.

- Enfin, la région veille à la cohérence et à la régulation stratégique des transports au plan régional. A ce titre, elle s'attachera à vérifier la prise en compte du plan climat énergie dans les différents schémas dont elle a la responsabilité et qui intègrent les logiques de transports (SRIT, Schéma d'élimination des déchets hospitaliers...).

→ **La région partenaire actif d'un urbanisme durable et financeur du renouvellement urbain et des politiques territoriales**

Les assises des territoires de Bourgogne qui se sont déroulées il y a un an, ont montré combien le logement était un secteur essentiel pour la vie des territoires.

Il absorbe en Bourgogne 32% de l'énergie finale consommée. Le poste chauffage représente 70% à lui seul. Il concerne très majoritairement des logements construits avant 1975 dont plus d'un tiers sont des logements sociaux.

Le logement est responsable de 14% des émissions régionales de gaz à effet de serre.

Les potentiels de progrès sont considérables :

→ En moyenne, 7 000 logements nouveaux sont construits chaque année en Bourgogne

- Le potentiel d'économie d'énergie (théorique) appliqué aux logements construits avant 1975 représente 18% de la consommation d'énergie du bâti résidentiel et une réduction de 22% des émissions de gaz à effet de serre de l'habitat.
- Plus de 9 000 logements sociaux devraient être réhabilités entre 2007 et 2011 dans le cadre de la rénovation urbaine.

Face à cette situation, le Conseil Régional **entend favoriser, à travers ses interventions, une approche environnementale de l'urbanisme et de l'aménagement spatial, économes**. L'objectif est triple :

Economique, en particulier pour stimuler le secteur de la rénovation et de l'isolation et participer aussi à la création d'emplois.

Environnemental, pour favoriser une meilleure qualité de vie et un meilleur confort intérieur pour les résidents.

Social car l'efficacité énergétique est un facteur de réduction des charges de fonctionnement pour les locataires et usagers.

Dans cette perspective, le Conseil Régional s'engage de façon active et coordonnée à :

- Constituer un réseau de référence des pionniers de la construction passive en Bourgogne, qu'il labellisera « pionniers de la construction durable ».

A cet effet, il décide de lancer un second appel à projets conjointement avec l'Ademe, en faveur de modes constructifs basse énergie, qui s'étendra non seulement aux particuliers, mais également à l'habitat rénové. Il s'agit de fiabiliser les résultats du 1^{er} appel de 2006 et devrait déboucher d'ici deux ans maximum sur la création de 150 logements et deux bâtiments tertiaires. Ces réalisations placeront la région Bourgogne en tête des régions françaises pour la promotion et démonstration qu'un habitat à énergie passive : « c'est possible, c'est bénéfique, c'est reproductible et c'est un surcoût rapidement amorti ».

- A mettre en place un dispositif de prêts bonifiés, réservé aux particuliers pour les seuls travaux d'isolation. Cette démarche sera adaptée en fonction des dispositifs d'aides déjà existants et organisée en cohérence avec le secteur bancaire.

- Soutenir de manière systématique les diagnostics thermiques préalables aux travaux des grands ensembles et équipements publics dans le cadre non seulement du renouvellement urbain mais également des politiques territoriales (contrats de pays, d'agglomération, cœurs de village...).
- Généraliser l'introduction de critères d'éco conditionnalité (environnementaux et spatiaux avec fixation de seuils de performance énergétique) de ses aides en matière de bâti neuf comme rénové qu'il s'agisse de logements sociaux, d'équipements publics (comme les gares) ou encore, d'implantation de bâtiments industriels.

→ **La région fer de lance de l'innovation technologique**

Partant du constat qu'un effort sans précédent dans la recherche fondamentale (toutes les disciplines scientifiques sont concernées, sciences humaines comprises) et dans l'innovation technologique environnementales (tous les secteurs sont concernés ; automobile, comme bâtiment, électroménager, ...), est indispensable pour atteindre l'objectif de mutation vers une Bourgogne durable, économe en énergie et diversifiée dans ses sources d'énergie ;

Le Conseil Régional, encouragera et accentuera son soutien en faveur des technologies et process propres (de production et de consommation), de l'éco-conception (matériaux et produits) ainsi qu'en faveur de tout programme de recherche. Les recherches dans le domaine de l'urbanisme durable, de la santé / environnement, des itinéraires de productions agricoles (pratiques culturales, utilisation d'intrants réduite) ou encore ayant trait à l'autonomie énergétique des exploitations, seront particulièrement soutenues. Elles feront l'objet de partenariats notamment avec les équipes et centres de recherche implantés en région.

2^{ème} priorité : DEVELOPPER ET DIVERSIFIER LES NOUVELLES SOURCES D'ENERGIE

L'approvisionnement énergétique de la planète repose actuellement à 89% sur les énergies fossiles (40% pétrole, 25% charbon, 24% gaz) et à 11% sur l'électricité (7,6% nucléaire, 2,7% hydraulique et 0,7% renouvelable).

Face à la raréfaction des énergies fossiles, au renchérissement du pétrole, et au dérèglement climatique, **la diversification des sources énergétiques en stimulant les énergies renouvelables est une impérieuse nécessité.**

Il s'agit de gagner en autonomie, en propreté, en sûreté, en efficacité et en coût globaux.

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique de la France (POPE) du 13/07/2005 fixe deux objectifs pour 2010 pour le renouvelable :

- 21% d'électricité finale consommée à partir d'énergies renouvelables (1% actuellement en Bourgogne)
- Augmentation de 50% de la production de chaleur renouvelable d'ici 2010.

La Bourgogne est encore loin du compte. C'est pourquoi :

➤ **Le Conseil Régional favorise la production d'énergies renouvelables thermique et électrique.**

➤ En tant que chef de file en matière économique, **il soutient une recherche active en faveur de l'implantation d'entreprises productrices d'équipements renouvelables, de matériaux d'isolation et de matériels industriels nécessaires au développement de la production d'énergie renouvelable.**

➤ **Il porte une attention particulière au gisement de charbon présent dans le sous-sol régional.**

Le Conseil Régional pourra appuyer l'émergence de projets de mise en production (du type de celui existant actuellement à Lucenay les Aix), en fonction de l'intérêt

socio-économique qu'ils présentent et dès lors que toutes garanties environnementales seront apportées (impacts locaux, rejets atmosphériques ...). Il engagera et soutiendra à cette fin, toutes expertises indépendantes utiles.

→ **Le bois – énergie :**

Région très boisée (1/3 de la surface régionale), la Bourgogne dispose d'une ressource abondante et renouvelable pour la production de chaleur, encore insuffisamment mobilisée. C'est donc un enjeu de taille et une vraie chance pour les territoires.

Parallèlement, un certain nombre de tensions existent sur le marché de l'offre en particulier de plaquettes bois qu'il convient d'appréhender au plus près. La structure de la propriété forestière, en majorité privée est très morcelée. C'est un handicap dans l'émergence rapide d'une filière performante de valorisation de la biomasse forestière.

Le développement du bois-énergie passe par l'émergence d'une offre de combustibles économiquement viable et adaptée aux besoins. Ce déploiement ne doit pas pour autant désorganiser les filières industrielles et agricoles existantes (papetiers, fabricants de panneaux...)

Le Conseil Régional amplifiera les efforts conséquents entrepris (plus de 100 chaufferies bois installées dans le cadre du plan bois / énergie d'une puissance cumulée de 85 MW économisant 28 000 tonnes d'énergie fossile). Il s'agit maintenant de développer et structurer une filière placée devant de nouveaux enjeux.

▪ **A cette fin, il établira un schéma d'approvisionnement régional** qui constituera un véritable outil d'aide à la décision. Ce schéma décrira sur les possibilités d'utilisation des produits dérivés, la mobilisation de la ressource en forêt, l'évolution de la demande ainsi que l'organisation de la filière et la mise en cohérence des acteurs.

- **Le Conseil régional soutiendra le développement équilibré de cette filière ;** tant les installations de chaufferies bois de grande dimension en milieu urbain que les petites unités disséminées sur le territoire rural. Ce soutien portera sur les études de faisabilité et sur les investissements. Concernant les projets de grande envergure, le soutien du Conseil Régional sera conditionné à une analyse préalable de l'approvisionnement de la chaufferie pour tout ou partie en plaquettes forestières. Concernant les petites unités, elles devront s'appuyer sur des filières locales d'approvisionnement en plaquettes afin de faire émerger une véritable économie de la ressource en prise directe avec le(s) territoire(s).
- Enfin, il ne saurait y avoir de montée en puissance de la filière bois énergie sans **accompagnement d'un réseau territorial d'animation de proximité.**

→ **L'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) :**

Grâce au soutien significatif en faveur du solaire thermique, plus de 1 600 chauffe-eau ont été installés chez les particuliers depuis 2003 dont 900 en 2006). Malgré cela, la part de l'énergie solaire dans les énergies renouvelables en Bourgogne reste encore infime.

L'installation de chauffe eau solaire pour des projets collectifs est encore aujourd'hui marginale en Bourgogne. Il en va de même de la production d'électricité photovoltaïque, malgré des sauts technologiques réguliers et des équipements performants.

Dans ces conditions, le Conseil Régional intervient prioritairement en faveur :

- **De la poursuite du programme actuel en faveur du solaire thermique, en direction des particuliers,** avec un regard particulier sur l'enveloppe énergétique globale de l'habitat.
- **Du soutien au solaire thermique dans les logements collectifs, les grands équipements publics et les bâtiments à vocation économique et industrielle.**

- **De l'utilisation du solaire photovoltaïque pour équiper les toitures des bâtiments publics et des bâtiments industriels.**

L'intervention du Conseil Régional porte aussi bien sur les études préalables que sur les équipements à fort rendement énergétique. Elle sera conditionnée dans tous les cas, à la réalisation d'un diagnostic thermique préalable.

→ **L'énergie éolienne :**

Energie renouvelable par excellence, l'éolien reste relativement peu développé en France, comparativement aux pays européens voisins. Les évolutions réglementaires récentes portant sur les zones de développement de l'éolien (ZDE) doivent permettre de structurer le territoire en définissant les zones préférentielles d'installation en accord avec les élus locaux.

La région a réalisé un atlas régional de l'éolien en 2005. Ce premier outil d'aide à la décision permet aujourd'hui de cibler les secteurs pertinents d'implantation.

A l'heure actuelle, si aucune éolienne n'est encore installée sur le sol de la Bourgogne, on compte pas moins de 1000 méga watts de projets en cours d'études ; soit l'implantation de 400 éoliennes de 2,5 Mw pour une production annuelle estimée à 172 kilos tep. A noter qu'avec l'implantation de 450 éoliennes, l'objectif de 21% de part d'électricité renouvelable serait atteint.

Un certain nombre de projets situés dans l'Yonne et en Côte d'Or et acceptés localement, sont en bonne voie et devraient se concrétiser.

Le Conseil Régional est favorable à l'installation d'éoliennes sur son territoire.

Il s'engage à accompagner les collectivités locales dans leur démarche de planification de l'éolien en soutenant les études nécessaires.

Le caractère nécessaire de l'aide devra être démontré pour ce qui concerne les investissements liés à l'installation d'aérogénérateurs.

→ **Le biogaz :**

La méthanisation est un procédé biologique qui permet de valoriser les effluents d'élevage mais également d'autres sous-produits agricoles, agro-alimentaires, des déchets ménagers, fermentescibles ou de stations d'épuration. Le biogaz issu de la méthanisation est ensuite transformé soit en électricité, soit en chaleur.

En Bourgogne, l'agriculture est responsable de 29% des émissions régionales de gaz à effet de serre, en particulier provenant de l'élevage bovin.

La méthanisation des effluents d'élevage, plutôt que leur décomposition naturelle, présente un réel intérêt sur le plan énergétique et climatique (potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre évalué à 7%).

Le Conseil Régional soutient les projets d'utilisation du biogaz. Il entend dans le cadre d'appels à projets annuels, accompagner l'expérimentation de ce procédé à l'échelle de groupes d'exploitations agricoles ou d'exploitations agricoles pour favoriser leur autonomie énergétique mais également pour contribuer à un projet collectif de voisinage (chaleur pour les écoles par exemple). Le développement de petites unités de production sera soutenu. Ce dispositif pourra être étendu aux installations de traitement des déchets.

→ **Les biocarburants :**

Les évolutions législatives dans le domaine de l'utilisation des biocarburants et le renchérissement des carburants à la pompe ouvrent aujourd'hui des possibilités.

La Bourgogne avec l'importance de ses productions végétales dispose d'un potentiel non négligeable.

Le Conseil Régional accompagnera l'expérimentation de micro-projets locaux qui pourraient être portés par des structures collectives (type CUMA).

Dans ce cadre, le Conseil Régional sera attentif aux conditions de production de cette énergie qui devront être compatibles avec les exigences environnementales. Il veillera particulièrement au bilan énergétique global de la filière de production.

3^{ème} priorité: STIMULER LA PRISE DE CONSCIENCE ET FAIRE EVOLUER LES PRATIQUES GRACE A L'INFORMATION, LA FORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'ANIMATION.

L'importance de l'enjeu climatique ou de celui de la raréfaction des énergies fossiles appellent des changements collectifs et individuels de comportement, de perception, et de choix différents de nos équipements et de nos habitudes de consommation.

Si la puissance publique doit montrer le sens, encourager la transition, elle ne pourra pas à elle seule, réussir l'entraînement et le basculement nécessaires, sans adhésion et appropriation de l'enjeu par nos citoyens.

Cette appropriation passe avant tout par des actions de formation, d'information et d'éducation pour accompagner le mouvement collectif et la décision publique.

La région porte une extrême attention à promouvoir une politique de formation et d'éducation « populaire », des prescripteurs et du grand public.

En créant, avec ses partenaires, l'Agence Régionale pour l'Environnement et le Développement Soutenable (Alterre Bourgogne), la région dispose maintenant d'un outil opérationnel d'observation, de valorisation, de transmission de la connaissance, capable d'accompagner les changements culturels nécessaires.

Dans ce contexte, le Conseil Régional :

- Poursuivra et amplifiera son soutien au dispositif de formation de formateurs, dispensé par le SFERE (Système de Formation de Formateurs à l'Education Relative à l'Environnement) porté aujourd'hui par l'Agence Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (ALTERRE).

- Décide, dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, d'intégrer dans les référentiels de formation, à destination des métiers du bâtiment (architectes, ingénieurs ...) de l'industrie, des transports, de l'agriculture, des modules consacrés à l'efficacité énergétique, la construction passive, l'éco-construction, l'éco-conception, la valorisation des énergies renouvelables et de façon plus générale, le développement durable. Il s'agit d'accroître l'apprentissage et la diffusion des savoir-faire professionnels pour adapter les métiers existants mais aussi anticiper les métiers de demain. « Il s'agit de former les éco entrepreneurs et éco salariés de demain ».

- Décide de favoriser pour son personnel, une formation à la carte pour lui permettre de déployer dans les meilleures conditions ce plan et lui permettre d'être une collectivité exemplaire.

Le calcul de l'empreinte écologique, du bilan carbone et de l'approche en coût global, feront en autre partie du menu de cette formation.

- Souhaite mettre en place des partenariats avec les filières de formation, de l'enseignement supérieur et les organisations professionnelles pour favoriser l'apprentissage et l'appropriation de techniques et technologies sobres et performantes sur le plan énergétique.

Le CNFPT dans le cadre des formations qu'il dispense à l'attention des élus locaux et des personnels des collectivités locales constituera un partenaire à privilégier.

La région souhaite par ailleurs, être le chef d'orchestre du chantier de transformation des pratiques à conduire.

Pour ce faire, elle décide :

- De constituer un observatoire des bonnes pratiques énergétiques chargé de faire connaître et diffuser « la preuve par l'exemple », de proposer une stratégie de communication, de soutenir les différents prescripteurs et d'informer le grand public. Cet observatoire sera mis en place sous la forme d'une commission spécialisée au sein d'Alterre.

- De renforcer le soutien à l'animation territoriale dans le domaine de l'énergie, condition indispensable au déploiement efficace de ce plan.
- De créer un fond d'aide et de soutien aux microprojets démonstratifs, précurseurs de changement.
- De favoriser le développement du débat public et de la concertation sur ces questions.
- De mettre en place un observatoire des indicateurs du développement durable qui aura pour objectif de mesurer, d'évaluer l'action de la région en la matière et d'en rendre compte aux bourguignons. Cet observatoire de la méthode pourra être jumelé avec l'observatoire des bonnes pratiques.

Pour réussir : ASSOCIER POUR GERER EFFICACEMENT LE PLAN ENERGIE – CLIMAT

Afin d'impliquer tous les acteurs concernés par le plan énergie – climat et de solliciter des avis ou propositions sur les évolutions souhaitables, le Conseil régional entend :

- Réunir chaque année une conférence régionale « Energie – Climat » chargée de dresser le bilan de la politique mise en œuvre et de ses adaptations nécessaires.
- Contribuer à la mise en place d'un réseau d'animateurs de proximité chargé de l'information de tous les publics sur les questions de la ressource et / ou de maîtrise de la dépense énergétique.
- Appuyer la mise en place du chemin bourguignon des « éco – citoyens – pionniers ». Cette route permettra aux visiteurs de découvrir des réalisations innovantes à effet démonstratif et pédagogique et susceptibles d'être reproduites.
- Favoriser la création de guichets uniques au niveau territorial capables de démultiplier, de conseiller, de recevoir et de faire une première analyse des dossiers de demandes d'aides soumis au Conseil Régional et aux autres financeurs.